

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 4 juin 2012, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2012-06 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08. L'objet est :

- de ne plus permettre les abris à bateau sur la rive et le littoral et de favoriser les élevateurs à bateau en remplacement;
- de revoir les dispositions concernant les bâtiments accessoires afin de mieux répondre aux besoins des particuliers;
- de revoir la portée de définition de l'expression « bâtiment agricole » pour mieux répondre aux besoins des particuliers;
- de revoir la classification des usages pour mieux circonscrire les usages secondaires liés à l'agriculture;

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 27 juin 2012, à 19 h, à la salle de l'église Sainte-Élisabeth, 3115, chemin Capelton, North Hatley. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné le 13 juin 2012

Liane Breton
Directrice générale